

Etablir une pièce d'identité (carte d'identité et passeport)

Depuis le 21 mars 2017, le dépôt d'une demande se fait uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi. Les plages horaires du samedi matin sont réservées aux Romains.

Actuellement, il faut compter 1 mois de délai pour obtenir un rendez-vous à Mairie [+] et 26 jours d'instruction et de fabrication du titre d'identité par les plateformes régionales. Attention, il est possible que ces délais augmentent les prochaines semaines.

Rappel de la procédure:

Demande de passeport/CNI sur rendez-vous en contactant Mairie [+] au 04 75 05 51 51
En cas d'empêchement, il est nécessaire de prévenir le service afin que le rendez-vous puisse être réattribué. Aujourd'hui, de nombreux rendez-vous ne sont pas honorés et cela pénalise fortement les délais proposés aux usagers.

Pour connaître la liste des pièces à fournir

<http://www.ville-romans.fr/vivre/demarches/demarches>

Horaire Mairie [+], rue du Capitaine Bozambo :

lundi, mardi mercredi et vendredi : 8h30/12h00 - 13h00/17h00
jeudi : 9h00/12h00 - 13h00/17h00
samedi : 9h00/12h00